

DECISION N°: 23-30

Objet : Demande de subvention consécutive à la candidature à l'appel à projet du Département du Gard au titre du Fonds Social Européen – Programme National FSE+ « Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences » – programmation 2021-2027, pour l'opération « référent de parcours » sur le territoire Terre de Camargue, année 2024

Monsieur le PRESIDENT de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 4,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue relative au développement économique emploi et insertion, la communauté de communes Terre de Camargue a souhaité maintenir un accueil de proximité en matière de conseil à l'emploi, répondant à l'alinéa « la C.C.T.C. intervient dans les points emplois existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ ...) »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-09-99 du 22/09/2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,

Vu l'appel à projet, lancé par le Département du Gard au titre du Fonds Social Européen (FSE+), programme national FSE+ « emploi-inclusion-jeunesse-compétences », programmation 2021-2027, intitulé : Occitanie_2024_OI30_P1_OSH - Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (OCCI0I713) - priorité d'investissement 1 - objectif spécifique 1.h : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés,

Vu la délibération N° 2023-12-141 du 14/12/2023 portant adoption de la candidature de la CCTC à l'appel à projet 2024 du Département du Gard au titre du FSE+ programmation 2021-2027 pour l'action « référent de parcours » pour l'année 2024,

Vu le plan de financement établi pour 2024 et adopté par délibération N° 2023-12-141

DECIDE

Article 1

Dans le cadre de l'opération « Référent de parcours », et au regard du plan de financement adopté, une aide financière d'un montant de **45 000 €** est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE+) pour conduire en 2024, l'opération sur le territoire intercommunal.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur Le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le **18 DEC. 2023**
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE

